

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 9

N° 43

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N°  
495)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 43

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 9

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
En % du PIB	21,2%	21,0%	20,8%
En milliards d'euros courants	497,7	508,1	519,1

»

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à actualiser les montants de dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale (ROBSS) afin qu'ils soient conformes à ce qui est indiqué à l'annexe B du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.